

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2024**

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 26 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 11 représentés : 12 votants : 12

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 15 février 2024

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Monsieur Patrice BERTRAND, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE Joël RIMET et Madame Martine SUNDBERG.

Excusés : Monsieur François CHIEUX représenté par Monsieur Benoit VILLARD.

Absents : Madame Aurore CHARLEMAGNE, Messieurs Mathieu GASCARD et Henri DUC.

ORDRE DU JOUR :

- Compte Administratif 2023 Commune
- Commune - approbation Compte Gestion 2023
- Affectation résultat vote Budget Commune 2024
- Vote Taux d'imposition 2024
- Demande de subvention Travaux divers
- Demande de subvention Sécurité
- Prime pouvoir achat exceptionnel

- Informations diverses
- Questions diverses

Madame PUSSET Isabelle a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 JANVIER 2024
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Bilan budget et vote budget 2024

Jeannine FOURNAT, adjointe aux finances, prend la parole.

Le Budget 2024 peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- De contenir la dette
- De mobiliser des subventions

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien et s'équilibre en dépenses et en recettes à : 1 055 586,77 €

Quant au Budget d'investissement présenté, celui-ci est en "Sur-Equilibre ". En effet il totalise en Dépenses un montant de : 452 977,52€ et en Recettes un montant de : 704 309,29 €.

Alors, en avons-nous le droit ? : Une entité soumise au contrôle budgétaire notamment par application de l'Article L.1612-20 et appliquant le référentiel M57 (Comptabilité mise en place au 1er Janvier 2024 pour notre collectivité) peut présenter son budget en Sur-Equilibre selon les modalités prévues aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Nous vous rappelons que contrairement à la section de fonctionnement qui elle implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme et prépare l'avenir.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote taux d'imposition 2024

	2023	Proposition 2024
Taxe d'habitation	10.70 %	10.70 %
Taxe Foncier bâti	29.71%	29.71 %
Taxe Foncier non bâti	51,11 %	51.11 %

Il n'y a donc aucun changement.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de subvention – Travaux divers

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir un accès optimal et sécurisant il convient d'effectuer des travaux d'assainissement au local pétanque afin que les bâtiments communaux a proximité en bénéficient.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès du département et de l'agglo pour le projet suscité.

Il convient d'ajuster plus précisément les chiffres du projet. La présente délibération modifie et remplace celle prise lors du précédent conseil municipal, le 8 janvier 2024.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de subvention – Sécurité

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir une sécurité optimale des riverains, il convient d'installer un système de vidéoprotection sur la commune et d'installer une alarme intrusion aux écoles.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Prime Pouvoir d'achat exceptionnelle

Compte tenu du décret n° 2023-1006 du 31/10/2023 créant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale et au regard des modalités d'attribution, Monsieur le Maire propose de verser cette aide exceptionnelle à hauteur de 50% du plafond prévu dans le décret en fonction du prorata du nombre d'heure travaillé.

Compte tenu de l'avis du comité Social Territorial du 22 janvier 2024
L'application de cette dernière sera établie en mars 2024.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations et sujets divers

Suite au dernier conseil d'école et aux différents retours, il convient de réfléchir à la prochaine rentrée des classes en termes de personnel encadrant (ATSEM et temps de cantine). Le conseil municipal à conscience des difficultés rencontrées et va en collaboration avec le corps enseignant, et les délégués de parents d'élèves réfléchir à des solutions.

La séance est levée à 22 heures

Prochaine réunion le lundi 18 Mars 2024 à 19h00